

Règlement VTT XC « **VIDAUBIKE** »

Dimanche 5 mars 2023

1- DEFINITION : Le Challenge Cap Var de VTT XCountry prend en compte les manches qui ont été définies au calendrier VTT (paru sur le site officiel FFC CD83 et Région SUD).

La Challenge Cap Var s'étend du 1er Février au 30 novembre, toutes les épreuves organisées en dehors de ces dates ne pourront prétendre à l'appellation Cap Var.

Chaque épreuve comportera un classement par points.

Ce Challenge est ouvert aux coureurs des autres comités FFC, des fédérations affinitaires, aux non-licenciés et aux coureurs étrangers, ils seront classés sur la journée mais ils ne seront pas classés au général.

Ce règlement est valable pour le Championnat Départemental du Var.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
La seule autorité compétente sera celle des commissaires pour l'application du présent règlement.

2- PARTICIPATION

La Challenge Cap Var est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC.

Pour les NON Licenciés FFC, possibilité de prendre, lors de l'inscription en ligne, une assurance journalière dont le coût est de 8 € pour une participation unique.

La présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition valable de moins de 1 an est OBLIGATOIRE et devra être téléchargé lors de l'inscription en ligne ou présenter le jour de la course.

La présentation d'une licence affinitaire permet de ne pas présenter un certificat médical à la seule condition que ce soit mentionné sur celle-ci.

Seuls les licenciés FFC du Comité Départemental du Var pourront prétendre au titre de Champion Départemental

3- CIRCUIT et RECONNAISSANCE

Chaque épreuve se déroulera sur un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs, un ouvreuse conseillé et un fermier obligatoire.

La CDVTT se réserve le droit de regard sur le circuit et l'organisation générale afin de garder une cohérence entre les manches.

A Partir de la Catégorie Cadet et jusqu'à la catégorie Master, le circuit sera tracé sur une boucle de 7 kms maximum (de 15 à 25 minutes le tour) avec un fléchage ou balisage parfait, de la descente technique (échappatoire si nécessaire), des montées sélectives et des monotraces.

Un petit tour (ou Start Loop) de 1 à 4 kms, faisant partie du circuit, **est OBLIGATOIRE** et doit être également prévu pour certaines catégories.

Pour les catégories Minimes, Benjamins, Pupilles, un tracé sur une boucle de 5 kms maximum comprenant des difficultés adaptées à leur niveau ; ils ne pourront en aucun cas courir sur le tracé comportant les mêmes difficultés que les catégories supérieures, mais ils peuvent cependant en emprunter certaines parties.

Pour la catégorie Poussins, une boucle d'environ 2 kms ludique et mettant en valeur les qualités d'un jeune VTTiste.

Une zone d'assistance devra être matérialisée afin de permettre aux coureurs de réparer si besoin. La zone devra si possible être double et située à la moitié du parcours.

Si toutefois une casse survenait au moment du départ et à maximum 200m de la ligne, le pilote pourra réparer sur place avec assistance si nécessaire après autorisation du commissaire.

Les pilotes ne seront en aucun cas autorisés à reconnaître le parcours durant les périodes de courses sous peine de disqualification.

Les reconnaissances seront autorisées la veille, le jour de l'épreuve jusqu'à 8.30, puis à l'issue de la course des pupilles après accord des commissaires.

L'organisateur s'assurera que le tracé soit balisé dès la veille du jour de la course.

4- CATEGORIES

CATEGORIES	AGE	TEMPS DE COURSE
POUSSINS	7 à 8 ans	15 min maximum
PUPILLES	9 à 10 ans	10 à 20 min
BENJAMINS	11 à 12 ans	20 à 30 min
MINIMES	13 à 14 ans	30 à 45 min
CADETS H&F	15 à 16 ans	45 min à 1h
JUNIORS H&F	17 à 18 ans	1h à 1h15
DAMES	19 ans et plus	1h15 à 1h30
ESPOIRS H	19 à 22 ans	1h15 à 1h40
SENIORS H	23 à 34 ans	1h15 à 1h40
MASTER 35	35 à 39 ans	1h15 à 1h30
MASTER 40	40 à 49 ans	1h15 à 1h30
MASTER 50	50 ans et plus	1h15 à 1h30

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

Pour les temps de course, l'organisateur devra avec l'aval des commissaires se caler sur le temps de course le plus bas pour chaque catégorie.

5- ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront en ligne via le site Sportips (frais 0,90€ en sus).

Les inscriptions seront closes le vendredi 14h, précédant la course.

Les inscriptions sur place ne sont pas acceptées. Cependant, une exception pourra être faite en accord de l'organisateur, le responsable informatique et les arbitres moyennant une majoration de 20€ à partir de cadets, pour les catégories minimes, benjamins, pupilles, poussins, la majoration

sera de 10€, ce supplément est à verser au responsable informatique.

Tarifs des engagements :

- Poussins : 6€
- Pupilles : 8€
- Benjamins : 8€
- Minimes : 11€
- Cadets : 11€
- Juniors, Dames, Seniors, Espoirs, Master : 17€

Non licenciés, affinitaires : prix engagement catégorie + 8€ d'assurance

6- MATERIEL, EQUIPEMENTS et ASSISTANCE TECHNIQUE :

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent.

Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les autocollants et les plaques de cadres portant le nom du sponsor. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ.

Les pilotes devront s'aligner au départ avec le maillot de leur club ou de leur team comme inscrit sur leur licence.

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que pendant les reconnaissances.

Assistance technique :

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre.

Le changement de vélo est strictement interdit durant toute l'épreuve.

Tout participant qui bénéficiera d'une aide extérieure matérielle en dehors de la zone d'assistance définie sera disqualifié, hormis jusqu'à 200 m de la ligne de départ et au moment du départ uniquement, et après en avoir informé le juge au départ.

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification.

Sur le circuit, à part les concurrents, seules les motos ou VTT officiels de l'organisation sont admis et dont les pilotes porteront un signe distinctif (chasuble, plaques distinctives, ...).

7- ACCUEIL, CONTROLE et ATTRIBUTION DES NUMEROS

L'accueil, les inscriptions et le contrôle des licences des concurrents se dérouleront sur chaque manche dès 7h30 pour toutes les catégories et se clôtureront à 14h30.

Chaque CONCURRENT doit se présenter en personne aux inscriptions munis de sa licence, sa plaque et se signaler présent, le responsable des inscriptions indiquera sa présence sur la feuille d'émargement.

Attribution des numéros de plaques :

Un numéro de plaque sera attribué pour l'année à chaque compétiteur. Les numéros seront attribués par tranche définie pour chaque catégorie et ce pour l'année en cours.

Le coureur recevra le numéro ainsi que la plaque correspondante qui lui sera attribué lors de sa première participation au Challenge, la plaque deviendra alors sa propriété moyennant la somme obligatoire de 2€, il devra la présenter à chaque épreuve sur laquelle il se sera inscrit. Les plaques sont attribuées à l'année pour le Challenge Cap Var et le Championnat Départemental du Var.

8- MISE EN GRILLE, DEPARTS ET PROCEDURE

La ligne de départ est matérialisée au sol. On pourra placer au minimum 6 concurrents par ligne et 20 maximum.

La mise en grille de la première manche se fera par ordre du classement général de la coupe Départemental N-1. (50% issu du Challenge – 50% issu de la coupe Régionale)
Pour les 1^{er} année de chaque catégorie, ils seront réintégrés dans les lignes selon la proportion suivante : 2/3 classement général N-1, 1/3 de 1^{er} année en utilisant leur résultat régional et départemental de l'année N-1.

À partir de la 2^e manche, elle se fera en fonction du classement général au scratch du Challenge Cap Var.

Les Féminines de chaque catégorie auront un couloir réservé pour leur mise en grille au même niveau que les garçons.

Aucun remplacement sur les lignes ne pourra être demandé, sauf pour les détenteurs de maillots FFC/UCI distinctifs : Champion de France, Continental, du Monde ou Olympique en titre.

Les départs seront donnés au coup de sifflet de l'arbitre selon la procédure FFC VTT après la mise en grille.

Les coureurs devront avoir au moins un pied au sol durant la procédure.

Horaires de départ :

- 8h45 : minimes G&F (40' max)
- 9h45 : benjamins G&F (30' max)
- 10h45 : pupilles G&F (20' max)
- 11h15 : poussins G&F (15' max)
- 11h30 : cadets, cadettes (60' max)
- 11h30 : juniors F (75' max)
-
- **12H45 : PROTOCOLE course matin**
- 13h15 : juniors H (75' max)
- 13h15 : Dames, Masters H&F (100' max)
- 15h00 : Élite et espoirs H (100' max)
- **16H30 : PROTOCOLE COURSE APRÈS-MIDI**

La ligne d'arrivée sera matérialisée au sol, elle peut être identique à celle du départ.

Les coureurs affichant au moins un tour de retard seront arrêtés dès l'arrivée du podium de leur catégorie et seront classés en fonction du nombre de tours effectués.

9- MODIFICATIONS, CONTROLE et CLASSEMENTS

Deux arbitres désignés par le Comité Régional PACA, seront chargés de valider chaque manche et ce, en collaboration avec le responsable des classements informatiques.

Seul le collège des arbitres, en accord avec l'organisateur, se réserve le droit de modifier le programme de la course (météo, parcours...).

Les résultats de l'épreuve, ainsi que le classement général provisoire seront diffusés à l'ensemble des clubs ayant participé à celle-ci, sur leur messagerie électronique, dès le soir de l'épreuve.

La validation, sera effective dès parution sur le site Internet www.ffcregionsud.com, et dans le journal officiel.

LES CLASSEMENTS

CLASSEMENT INDIVIDUEL JOURNALIER

Ce classement sera effectué pour l'attribution des récompenses par l'organisateur par catégorie : garçons et filles des poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets, juniors, puis espoir F, Senior F, Master F, espoirs H, seniors H, master 35, master 40, master 50.

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve (classement scratch).

Les abandons dans une épreuve marqueront la moitié des points du dernier coureur classé.

Attention : un abandon est un coureur qui prend le départ de l'épreuve et ne termine pas celle-ci (sur une chute, problème médical ou incident mécanique).

Un coureur absent (qui n'a pas signé la feuille d'émargement) ne peut marquer aucun point : c'est un non partant.

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	160	21	83	41	37	61	17
2	150	22	80	42	36	62	16
3	145	23	77	43	35	63	15
4	140	24	74	44	34	64	14
5	135	25	71	45	33	65	13
6	131	26	68	46	32	66	12
7	127	27	65	47	31	67	11
8	123	28	62	48	30	68	10
9	119	29	60	49	29	69	9
10	116	30	58	50	28	70	8
11	113	31	56	51	27	71	7
12	110	32	54	52	26	72	6
13	107	33	52	53	25	73	5
14	104	34	50	54	24	74	4
15	101	35	48	55	23	75	3
16	98	36	46	56	22	76 ->79	3
17	95	37	44	57	21		
18	92	38	42	58	20	80 -> 89	2
19	89	39	40	59	19		
20	86	40	38	60	18	90 et plus	1

LES CLASSEMENTS GENERAUX

CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

Le décompte final des points attribués à chaque coureur pour l'établissement du classement général se fera sur tous les résultats points acquis.

Les Féminines seront extraites du scratch et marqueront les points acquis par leur place dans leur catégorie comme les garçons.

Les points acquis lors du Championnat Départemental seront majorés d'un bonus de 50 points pour toutes les catégories.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par la place obtenue lors du Championnat Régional.

10- PENALITES

DEPART REFUSE :

- Non-respect des emplacements réservés aux partenaires,
- défaut de plaque,
- Absence de casque ou casque non conforme - Non port du maillot du club ou du team - absence d'embouts de cintre.
- non-respect des horaires de reconnaissance

MISE HORS COURSE :

- non-respect de la procédure de départ
- Absence sur un contrôle de passage ou non-respect du parcours
- Circulation en sens inverse du circuit
- Assistance matérielle extérieure
- Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre.
- Utilisation de moyen de liaison, de musique
- jets de déchets sur le parcours en dehors de la zone technique ou de la ligne d'arrivée

REINTEGRATION EN DERNIERE LIGNE :

- non-respect de sa ligne de départ

11- RECLAMATIONS

Pour un fait de course : Dans l'heure qui suit l'arrivée de celle-ci, par écrit Sur le classement : Dans les 30 mn après l'affichage de l'arrivée par le coureur.

Le collège des arbitres règle le différend immédiatement après audition du réclamant. Les décisions des arbitres sur fait de courses sont sans appel (classement, mise hors course...).

12- OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR, DES ARBITRES ET DU RESPONSABLE

INFORMATIQUE :

- ◆ Prévoir un dispositif de premiers secours
- ◆ Sécurisation parfaite du circuit
- ◆ Faire signer la feuille d'emargement par le COUREUR dans la bonne catégorie
- ◆ Contrôler les licences ou les certificats médicaux
- ◆ Afficher les classements validés par les arbitres après chaque course

- ◆ Adresser les feuilles de résultats, la feuille de recensement des engagements signée par les arbitres et les feuilles d'émargements, le premier jour ouvrable suivant la course accompagnée du règlement des droits d'engagements
- ◆ Régler les frais de déplacement forfaitaire des arbitres, (50€ ainsi qu'un dédommagement kilométrique équivalent à 0,20€ du km, pas de péage) sur présentation de note de frais,
- ◆ Régler les frais forfaitaires du responsable informatique,

14- RECOMPENSES :

Les 3 premiers de chaque catégorie devront être récompensés soit :

Poussins-poussines,
 Pupilles G - Pupilles F,
 Benjamins - Benjamines,
 Minimes G - Minimes F,
 Cadets-Cadettes,
 Juniors G - Juniors F,
 Espoirs G - Espoirs F,
 Seniors G - Séniors F,
 Masters 35-40-50 Hommes et Masters Dames,
 C'est-à-dire : 20 podiums au maximum

Un TROPHÉE de vainqueur du Challenge Cap Var sera remis au premier du classement général de chaque catégorie.

15- RESPONSABLES DES CLASSEMENTS

Les arbitres désignés par la CDVT valident les classements de l'épreuve.

Règlement complémentaire concernant la « VidauBike » du 5 mars

Art 1 : la VidauBike est **organisés** par le « Vélo club vidaubannais" en collaboration avec la commune de VIDAUBAN.

Art 2 : Le lieu de rendez-vous cette manifestation est fixé sur le parking de l'école primaire Henri Michel,
 Point GPS : 1012 boulevard des Vallons à Vidauban.

Art 3 : 1 Parcours de 4,5 km + 1 parcours 2km

Art 4 : **Récompenses** : 3 premières équipes Hommes et Femmes de Poussin à Elite

Art 5 : **Inscriptions** : Directement sur le site www.sportips.fr

Art 6 : Participation financière

- Poussins-poussines : = 6€
- Pupilles G - Pupilles F : = 6€
- Benjamins – Benjamines : = 8€
- Minimes G - Minimes F : = 11€
- Cadets-Cadettes : = 11€
- Juniors G - Juniors F : = 17€
- Espoirs G - Espoirs F : = 17€
- Seniors G - Séniors F : = 17€
- Masters 35-40-50 Hommes et Dames : = 17€

Aucune inscription le jour de l'épreuve.

Art 7 : Aucun remboursement ne sera effectué après réception du bulletin d'engagement.

Art 8 : Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.

Art 9 : La sécurité est assurée par 20 bénévoles.

Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.

Art 10 : Obligation de respecter l'environnement, les terrains privés, la forêt, le code de la route et les autres concurrents.

Art 11: Interdiction de polluer la nature en jetant bouteilles et papiers n'importe où, sous peine de disqualification et d'abandon de la course.

Art 12 : Les organisateurs pourront modifier le parcours, ou reporter la date, en fonction de décisions fédérales ou préfectorales

Art 13 : Point de ravitaillement unique à l'arrivée.

Restauration et boissons payantes à l'arrivée.

Les participants devront cependant se munir d'une gourde ou d'un «Camel-back» afin de s'éviter toute déshydratation.

Art 14 : Responsabilité civile et Responsabilité individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs

dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Art 15 : Il est expressément indiqué que chaque concurrent participe à l'épreuve sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas il ne pourra faire valoir vis à vis des organisateurs des droits à des dommages et intérêts ou autre indemnité au titre des dommages ou blessures résultant de sa participation à la « VidauBike».

Art 16 : Contestation, les décisions du jury du comité départemental FFC 83 sont sans appel.

Art 17 : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Art 18 : La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

Art 19 : Retrait des dossards Trail : Le dossard est à récupérer le dimanche 5 mars 2023, sur présentation d'une pièce d'identité, sur l'aire de départ à partir de 07h30.

Art 20 : Le tracé du parcours est balisé à l'aide de flèches signalétiques et rubalisé